

Le Comité régional,

Ayant examiné le projet de budget programme pour l'exercice 1996-1997 qui doit être financé à l'aide du budget ordinaire et d'autres sources de fonds ;¹

Notant avec plaisir la qualité et la transparence du projet de budget programme 1996-1997 dans sa nouvelle présentation ;

Notant aussi, avec inquiétude, que l'exécution du budget programme approuvé a été entravée en raison de la sous-budgétisation passée ;

PRIE le Directeur régional :

- 1) de veiller à ce que les opinions et les préoccupations exprimées par le Comité régional au cours de l'examen du projet de budget programme pour 1996-1997 soient pleinement prises en compte dans la mise en oeuvre du budget programme ;
- 2) de veiller également à ce que l'exercice biennal de programmation-budgétisation soit aligné aux stratégies et aux priorités approuvées par le Comité régional ;
- 3) d'exprimer au Directeur général son souhait que les augmentations de coûts prévues au titre du budget proposé pour l'exercice 1996-1997 soient suffisamment réalistes pour permettre sa pleine exécution en termes financiers et de programmes ;
- 4) de transmettre les propositions du Comité régional au Directeur général afin qu'il les examine et les inclue dans son projet de budget programme pour l'exercice 1996-1997.

¹ Document WPR/RC45/4.